

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

---

ANCRAGE TERRITORIAL ALIMENTATION - (N° 3280)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par  
Mme Allain, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 315-2 »

les mots :

« , à la fin de la seconde phrase du I du L. 312-1, au 3° de l'article L. 315-2 et à la première phrase du second alinéa de l'article L. 511-14 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.